États financiers

Rapport des faits saillants 2022



Technopole agroalimentaire



À propos

J'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants de l'exercice financier 2022 de la Ville de Saint-Hyacinthe qui démontrent que la situation financière de notre municipalité demeure saine. Cela découle de la grande rigueur dont fait preuve notre organisation pour gérer les crédits alloués.

Nous pouvons observer que l'année 2022 a été profitable sur le plan des revenus, ce qui nous a permis de rabattre une somme considérable en financement de projets réalisés par le biais d'emprunts temporaires à court terme. Nous avons effectivement, au cours des dernières années, développé une tendance à rabattre des sommes de plus en plus importantes pour des projets à partir de nos excédents d'exercice. Cependant, cette approche qui fonctionne bien en période d'abondance et de bas taux d'intérêt a ses limites lors de contexte d'incertitude des marchés.



La situation économique en 2023 est bien différente de celle des années précédentes. L'inflation, l'augmentation marquée des taux d'intérêt, les délais importants pour l'obtention des divers matériaux et la pénurie marquée de main-d'œuvre chez nos fournisseurs entrainent une hausse marquée des coûts de réalisation des projets de même que pour l'acquisition des biens et services en lien avec nos opérations.

Plus que jamais, nous allons devoir gérer les investissements de la Ville en tenant compte de cette réalité. Notre planification tient compte des objectifs de niveau de services à déployer et considère le maintien, la viabilité et la pérennité des actifs à long terme.

De plus, l'évolution de la dette à l'ensemble anticipée pour les années à venir nous incite à la prudence. Nous pouvons déjà annoncer que la liste des nouveaux projets d'immobilisations de l'année prochaine sera plus modeste. Le Conseil tient à maitriser l'évolution de la dette à long terme afin de préparer un avenir durable pour les prochaines générations de Maskoutains.

Bref, la situation financière de Saint-Hyacinthe est enviable à plusieurs égards et nous allons continuer à assurer un contrôle très serré du cadre budgétaire reposant à plus de 50 % en taxes de fonctionnement sur la valeur foncières municipales.

André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe

Rappel des orientations et priorités du Conseil 2022-2025

Avant d'aborder plus en détail le résultat de notre exercice financier 2022, il est important de se rappeler que nos dépenses de fonctionnement et nos investissements découlent directement de notre vision de « Saint-Hyacinthe, engagée dans un avenir durable ».

À travers nos actions municipales, nous voulons notamment :

- Développer le territoire de Saint-Hyacinthe afin d'accroitre la fierté des citoyens.
- Entretenir et développer la ville à un rythme qui tient compte de notre capacité, le tout en cohérence avec notre vision de développement durable.
- Assurer une gestion serrée de la dette.
- Axer le développement sur le bien-être de la communauté à long terme.
- Atteindre un équilibre entre l'offre de services et d'infrastructures auxquels les citoyens sont en droit de s'attendre et la saine gestion des ressources municipales.
- Se recentrer sur un nombre précis de priorités à réaliser.

Cette vision est bien établie. Nous sommes désormais en train de la faire vivre à travers nos actions collectives. Elle se traduit par des priorités et de grands dossiers. Nous concentrons nos énergies vers des projets qui sont importants pour les citoyens maskoutains et pour les générations futures.



États financiers 2022

Comme le prévoit la *Loi sur les cités et villes du Québec*, la Ville de Saint-Hyacinthe présente son rapport des faits saillants relatifs aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Ces données ont été déposées à la séance ordinaire du 5 juin 2023.

La Ville a mandaté la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin de s'assurer que les contrôles internes, les processus d'affaires et les chiffres fournis sont fiables et représentent fidèlement la situation financière de la Ville. L'opinion de l'auditeur couvre aussi bien les résultats de la Ville que ceux consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. À cet égard, le rapport inclut la quote-part de la Ville à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).

Les données présentées dans cette section sont tirées des états financiers audités dont la version intégrale est disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe dans la section Renseignements financiers (st-hyacinthe.ca)

Revenus de fonctionnement 2022 :

131 005 428 \$

Charges 2022:

128 259 463 \$

Excédent de fonctionnements 2022 :

2 745 965 \$

Provenance de l'excédent :

Revenus supplémentaires
Droits supplémentaires de mutations immobilières

Taxes supplémentaires issues des permis, développements et rénovations Compensations tenant lieu de taxes Revenus d'intérêts



Frais d'acquisition de pierre et asphalte Frais de marquage de chaussée Frais d'entretien, de nettoyage et d'inspection des réseaux d'aqueduc et d'égouts Frais associés à l'entretien des stations de pompage



Répartition de l'excédent 2022

Considérant l'excédent de l'exercice 2022, une partie de cette somme, soit 1 224 811 \$ a servi à augmenter les surplus affectés à différents programmes municipaux liés notamment à la revitalisation du territoire, à la culture, au patrimoine, à la démocratie municipale, de même qu'au fonds d'autoassurance de la Ville. Les revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que les économies réalisées du côté des dépenses et des projets d'immobilisation ont aussi permis de rembourser, par anticipation, des projets en attente de financement, dont ceux en lien avec la conversion d'éclairage au DEL, une partie des travaux au stade L.-P.-Gaucher et de la nouvelle bibliothèque, les plans et devis de la promenade Gérard-Côté, la réfection de pavages, bordures et trottoirs et l'acquisition de certaines propriétés à des fins municipales.

Le surplus non affecté 2022 est donc de 1 313 068 \$, soit l'équivalent de 1 % des revenus et affectations totaux de l'année (131 005 428 \$).

Principales réalisations 2022

Durant l'année 2022, plusieurs grands projets municipaux ont été réalisés, dont les suivants :

- Restauration du stade L.-P.-Gaucher;
- Séparation des égouts sur une portion de l'avenue Saint-Louis et de la rue Saint-Pierre Ouest:
- Augmentation de la capacité de pompage des stations Casavant et Castelneau;
- Réhabilitation des stations de pompage dans le secteur de Saint-Thomas-d'Aquin;
- Remplacement du vide-puisard Sterling;
- Plans et devis du projet de séparation des réseaux d'égouts des bassins versants des déversoirs Desaulniers et Bourdages Sud;
- Plans et devis pour le projet de séparation des égouts pour l'avenue Saint-Joseph et la rue Marguerite-Bourgeoys;
- Remplacement de bornes d'incendie;
- Suivi d'études sur les débits d'eau parasitaires d'infiltration et de captage dans les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux;
- Remplacement de vannes d'aqueduc sur le territoire;
- Réfection de pavages, bordures et trottoirs;
- Remplacement du camion autopompe;
- Réparation aux piscines extérieures Assomption et Laurier;
- Remplacement du garage du parc des loisirs Sainte-Rosalie;
- Mises à niveau de terrains de baseball;
- Démolition du 1190 Dessaulles;
- Ajout d'aménagements cyclables;
- Réaménagement du parc Bernard-Avard.

Dette à long terme

La dette à long terme à la charge de l'ensemble des contribuables s'élève à 63 759 980 \$. Cette dette est cependant appelée à augmenter dans les années à venir, notamment en raison du financement de projets majeurs tels que la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain, le financement résiduel de l'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant, la Place des spectacles et la mise à niveau de l'usine d'épuration pour ne nommer que ceux-là.

Priorités d'actions 2023

Les principaux investissements 2023 sont liés au Plan de gestion des débordements dont :

- La séparation du réseau d'égouts sur la rue Marguerite-Bourgeoys et l'avenue Saint-Joseph;
- La réfection d'égouts sur la rue Jolibois, l'avenue Brabant et la rue Pierre-Dupont;
- Le remplacement de deux génératrices à l'usine de filtration;
- Le bouclage d'aqueduc sur une partie des rues Yamaska et Saint-Pierre Ouest;
- La construction d'un tronçon d'égout sanitaire sur le boulevard Laurier Ouest;
- L'inspection de l'intercepteur sanitaire nord;
- La séparation des réseaux d'égouts du bassin versant du déversoir Laflamme;
- La réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Brouillette.

Les projets associés à la gestion municipale comprennent notamment :

- L'aménagement de la Place des spectacles;
- La réfection de pavages, trottoirs et bordures;
- L'acquisition d'un terrain dans le secteur de la Métairie;
- L'agrandissement du centre communautaire Assomption;
- L'acquisition d'immeubles qui pourraient profiter d'une requalification à court terme;
- Les travaux au 1400, rue Saint-Antoine;
- La restauration de la porte des Anciens-Maires;
- L'aménagement d'une terrasse extérieure au 1555 Marché public;
- L'ajout d'aménagements cyclables;
- Le remplacement de la chaufferie de la caserne 1;
- Le remplacement d'une niveleuse;
- Le remplacement d'un camion autopompe;
- Le remplacement des modules de jeu au parc Jean-Claude-Patenaude;
- La mise aux normes des feux de circulation;
- La réfection de la tuyauterie et de la peinture à la piscine La Providence;
- Le concept d'aménagement du nouveau parc-école Laroque.

Cette programmation ambitieuse contribuera à améliorer la qualité de vie des Maskoutains. Elle permettra aussi aux citoyens de profiter d'infrastructures plus modernes et durables. Tous ces nouveaux projets s'ajoutent à ceux en cours, comme celui de la nouvelle bibliothèque dont l'inauguration est prévue en septembre prochain. La ville continue donc à vivre une période de croissance.

Conclusion

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil de même que l'ensemble de l'équipe municipale pour les résultats positifs de cet exercice financier 2022. Ces résultats sont le fruit d'un travail concerté au bénéfice de l'ensemble des citoyens maskoutains (A.B.)

